

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 8 (1937)

Heft: 1

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1936

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. R. STEINER Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 94.007	Cassier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 161
---	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50.— **Annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL. - EXTRAIT DES COMPTES DE L'EXERCICE 1936. - ANNEXE.

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 1936

Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous soumettre ci-après le rapport sur l'exercice écoulé.

D'une manière générale l'année 1936 n'a pas été plus mauvaise pour le Jura bernois que les précédentes. Au contraire, des signes évidents faisaient percevoir, au cours de l'été déjà, une certaine reprise des affaires. L'horlogerie enregistrait des commandes plus nombreuses, la mécanique de précision travaillait ferme, la bonneterie, la chaussure, l'industrie du cycle, du verre, du papier, du ciment étaient assez bien occupées, lorsque, comme un coup de foudre dans un ciel bleu, est venue, le 26 septembre, la dévaluation du franc suisse. Il est trop tôt pour se prononcer déjà sur la valeur et les effets durables de cette opération financière d'une importance sans précédent dans les annales de notre histoire économique. La grande expérience est en cours. Il semble que, jusqu'à maintenant, elle ait donné un regain d'activité à l'industrie, spécialement à celle qui, comme l'horlogerie, travaille pour l'exportation. Les docteurs Tant pis prétendent que ce renouveau n'est que factice, qu'il ne signifie pas la fin de la crise et que dans quelque temps nous serons Gros-Jean comme devant. Les docteurs Tant mieux, au contraire, affirment que tout va pour le mieux, que toute la vie économique, stimulée par les nouvelles possibilités d'exportation, va bientôt devenir normale, que le chô-

mage disparaîtra sous peu, qu'une ère de prospérité vient de commencer. Qui a raison ? C'est le secret de l'avenir. L'expérience est en cours et il faut attendre encore un peu pour pouvoir juger, même provisoirement.

La crainte de la hausse a été la cause d'une ruée vers les magasins et les trois derniers mois de 1936 ont été pour les commerçants une période de grande activité. Les stocks vite épuisés doivent être remplacés, de telle sorte que beaucoup d'industries ont reçu d'importantes commandes. Les fabricants qui travaillent pour l'exportation sont actuellement mieux occupés qu'en 1936 et l'on serait vraiment tenté de donner d'emblée raison aux partisans de la dévaluation. Mais voici que le prix de la vie commence à augmenter, les autorités fédérales ne peuvent plus faire autrement que d'autoriser le renchérissement d'un grand nombre de produits de première nécessité. Si ce mouvement de hausse ne peut être enrayé, les revendications des salariés se feront entendre et petit à petit on retournera au point de départ.

Si l'on veut vraiment que la dévaluation donne des résultats positifs, si ses effets salvateurs doivent être durables, il faut que l'esprit de sacrifice, la volonté de faire des économies (on peut en faire sans rogner toujours sur les salaires inférieurs) dominant la vie économique. Il faut que l'Etat cesse de faire de nouvelles dettes, mais songe sérieusement à amortir les anciennes. Il faut arriver coûte que coûte à l'équilibre des budgets publics, faute de quoi une deuxième culbute sera inévitable. Et en touchant trop souvent à la monnaie, on détruit le sens de l'épargne, on développe l'esprit de spéculation et on enlève au commerce un de ses plus puissants leviers : la confiance.

Après ces quelques considérations générales, voici un aperçu de notre activité :

I. Membres

La crise a fermé bien des porte-monnaies. Il est plus difficile aujourd'hui qu'en d'autres temps de trouver de nouveaux membres. On hésite à s'imposer des dépenses qui ne sont pas absolument indispensables, aussi minimes et utiles puissent-elles être. Malgré cela, nos effectifs se sont bien maintenus. Les quelques départs que nous avons dû enregistrer par suite de décès ou d'autres motifs divers ont été compensés par de nouvelles admissions. Nous exprimons ici notre gratitude à tous nos membres pour leur fidélité.

L'association comptait à la fin de l'année 1936 :

- 62 (62) communes municipales,
- 18 (16) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique,
- 5 (5) compagnies de chemins de fer,

44 (45) entreprises industrielles et commerciales,
142 (154) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblées et séances.

Le 4 avril 1956, a eu lieu à Delémont, notre assemblée générale ordinaire. Elle comportait comme d'habitude l'approbation du rapport annuel, des comptes et du budget, la réélection du comité et la désignation des vérificateurs des comptes. Ces tracanda furent liquidés avec rapidité, de telle sorte que l'assemblée publique put être ouverte à 15 heures précises.

Devant un auditoire nombreux venu de toutes les parties du Jura, M. Pulver, ingénieur au Bureau cantonal du génie rural, exposa, en remplacement de M. le conseiller d'Etat Stähli, empêché par la maladie, le problème de la *colonisation intérieure*. Il démontra avec clarté que dans une mesure appréciable il est possible de tirer un plus grand parti de notre sol.

Des terrains marécageux, de vagues pâtures embroussaillées peuvent être donnés à la culture par des travaux appropriés et augmenter de ce fait le patrimoine national. De nouvelles fermes ont déjà été construites près de Bienne, par exemple, et d'autres sont projetées dans le Jura, notamment en Ajoie et dans la région de Tavannes.

L'assemblée fut vivement intéressée par l'exposé de M. Pulver et ne lui ménagea pas ses marques d'approbation.

Après lui, M. Loeffel, ingénieur agronome à Courtemelon, parla des *remaniements parcellaires* d'une manière très vivante, avec de nombreux exemples à l'appui. Le conférencier démontra la nécessité d'un meilleur groupement de la propriété foncière si morcelée dans le Jura. Comme pièce à l'appui, il projeta sur l'écran la photographie d'un champ long de plusieurs centaines de mètres, mais tellement étroit qu'il permet seulement la plantation de quatre raies de pommes de terre.

Des obstacles difficiles sont à surmonter pour faire accepter l'idée du remaniement parcellaire à nos populations, car il faut vaincre bien des préjugés et battre en brèche des coutumes et des traditions par ailleurs fort respectables. C'est un long travail de persuasion qu'entreprennent les pionniers des remaniements parcellaires. M. Loeffel sait convaincre et éclairer. Il recueillit aussi pour son travail les témoignages de gratitude de l'assistance.

Dans une discussion courtoise participants et adversaires des remaniements parcellaires s'affrontèrent. Nous avons la conviction que de plus en plus on se convaincra de la nécessité de mieux grouper la propriété.

Une deuxième assemblée générale se tint à Delémont le 19 décembre 1956 pour examiner les projets d'horaire soumis à l'enquête publique par les administrations ferroviaires. C'est avec une grande satisfaction que l'on prit connaissance du fait qu'une nouvelle paire de trains directs serait introduite sur la ligne de Bâle à Bienne. Un certain nombre de demandes que l'on trouvera dans la requête adressée à la Direction cantonale des chemins de fer furent mises au point et il y a lieu d'espérer que la plupart d'entre elles trouveront grâce en haut lieu.

Le comité s'est réuni trois fois au cours de l'année et le bureau onze fois. Les commissions spéciales ont eu également plusieurs séances pour mettre au point leur programme de travail. A différentes reprises au cours de l'année, il a fallu envoyer des délégations auprès des autorités et de diverses administrations.

2. Relations avec d'autres groupements.

Notre association entretient de bonnes relations avec plusieurs autres groupements importants. Nous sommes membre de la Fédération des sociétés du pied du Jura qui a son siège à Neuchâtel. Une délégation se rend régulièrement à son assemblée générale annuelle pour y représenter les intérêts jurassiens. Cette fédération groupe les représentants officiels et les principales sociétés intéressées au trafic des cantons traversés par la ligne du pied du Jura et par ses ramifications.

La Société jurassienne de développement nous honore d'une subvention annuelle et est représentée à notre comité. La Société jurassienne d'Émulation a été aussi un de nos premiers membres soutiens. C'est avec plaisir que nous tenons à remercier ici ces deux sociétés amies de leur appui.

Nous sommes heureux aussi des excellentes relations que nous entretenons avec les cercles bâlois qui n'ont cessé non plus, dès le début de notre activité, de nous témoigner leur sympathie et de nous prêter leur active collaboration.

5. Bulletin.

Notre Bulletin a terminé le 31 décembre dernier sa septième année d'existence. Quoiqu'il soit un organe bien modeste, ne paraissant que six fois par année, il a rendu de fort bons services. Il est le trait d'union entre le comité et les membres de l'association. Il donne à bien des personnes l'occasion de publier les résultats de leurs recherches et de leurs réflexions sur des questions intéressant le Jura. Les moyens nous manquent malheureusement pour le développer davantage, mais nous avons l'espoir d'y arriver dans un avenir assez prochain, surtout si le nombre des membres et des abonnés s'accroît encore dans une sensible mesure. Nous prions les lecteurs de bien vouloir nous aider dans notre tâche de propagande.

En 1956, l'administration, l'impression et l'expédition du Bulletin ont coûté fr. 5199.70. Les recettes provenant des abonnements et des annonces ont produit fr. 2502.15. Il reste donc à la charge de la caisse de l'association un montant de fr. 697.55.

4. Finances.

L'état de la caisse est satisfaisant. Les recettes se sont élevées à Fr. 7829.85 et les dépenses n'ont absorbé que Fr. 6418.95. L'exercice boucle donc par un boni de Fr. 1410.90.

La subvention de Fr. 5000 de la SEVA I, touchée en 1955, constitue maintenant le Fonds de réserve de l'Association.

Par contre, les subventions de la SEVA touchées en 1956, ainsi que celles qui nous parviendront à l'avenir seront portées en compte spécial « SEVA ». L'avoir de ce compte spécial sera utilisé conformément aux décisions du Conseil-exécutif et selon un programme de travaux approuvé par lui. Les dépenses de l'Association pour les camps de jeunes chômeurs sont supportées par ce compte.

Au 31 décembre 1956, la fortune de l'Association s'élevait à Fr. 12,243.59, se décomposant comme suit : Caisse : Fr. 447.60 ; compte de chèques postaux : Fr. 655.84 ; dépôt sur carnet No 451871 : Fr. 4908.95 ; avance au secrétariat : Fr. 250.— ; fonds de réserve : Fr. 5000.— ; participation à la SEVA : Fr. 1000.— ; mobilier : Fr. 1.—.

Le compte spécial « SEVA » bouclait par un solde actif de Fr. 2998.85.

La gestion des camps de jeunes chômeurs nous oblige à consentir des avances de fonds assez importantes jusqu'au moment où les subventions fédérales, cantonales et celles des bénéficiaires des travaux nous parviennent. Le total de ces avances au 31 décembre 1956 s'élevait à Fr. 6047.45, dont Fr. 5000.— ont été prélevés sur le fonds de réserve et l'ont absorbé en entier, et Fr. 1047.45 sur le compte spécial « SEVA ».

En ce qui concerne la rentrée des cotisations, nous aimerions que les sociétaires fassent un meilleur usage du bulletin de versement pour éviter les nombreux rappels et les ennuis administratifs coûteux sans nul profit pour personne.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires.

Le comité a travaillé pendant l'année 1956, comme par le passé, à l'amélioration des horaires et à la sauvegarde des intérêts jurassiens dans le domaine ferroviaire. Il veille à ce que le caractère international de nos lignes principales ne se perde pas. Malgré la diminution considérable du trafic marchandises franco-italien, la voie d'accès du Lötschberg qui passe dans notre région

doit garder son rang de grande ligne pour le transport des voyageurs. Tous nos efforts tendent dans ce sens, d'entente d'ailleurs avec les organes de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises qui, elle-même, par des mesures appropriées défend au mieux ses intérêts, ainsi que ceux du canton.

Le trafic touristique d'Angleterre vers l'Oberland bernois et le Haut Valais est de nouveau acheminé par la voie de Delle, alors que pendant un certain temps, il avait tendance à passer par Bâle. Ce sont surtout les agences de voyage qui trouvaient plus commode de grouper leurs clients jusqu'à un seul point d'entrée en Suisse. Les relations directes ont été à tel point améliorées entre Paris et Milan par le Lötschberg que les intéressés à la ligne de Vallorbe se croient déjà — bien à tort, — lésés.

La ligne de Bâle à Bienne, l'autre de nos artères principales, tant par le trafic marchandises que par celui des voyageurs, continue aussi à faire l'objet de notre sollicitude. Nous avons enfin obtenu, après de longues années de démarches et d'interventions, l'introduction à l'horaire d'une 3^e paire de trains directs. Ceux-ci seront formés d'une composition de trois voitures aérodynamiques, celles des extrémités étant motrices. Le départ aura lieu de Bâle à 11.55 heures, le passage à Delémont à 12.10/15, à Bienne à 12.45/47, à Neuchâtel 15.09/10 et l'arrivée à Lausanne à 14.04. En sens inverse, le départ de Lausanne est fixé à 14.12, le passage à Neuchâtel à 15.06, à Bienne à 15.28/29, à Delémont à 15.59/16.05 et l'arrivée à Bâle à 16.58 heures.

Enfin, au cours de l'année 1956, les *travaux d'électrification de la ligne de Moutier à Sonceboz* ont été entrepris. Ils seront terminés au printemps 1957. Dès cette époque, tout le réseau jurassien appartenant aux C.F.F. sera électrifié. Un des points du programme que nous nous sommes proposé au début de notre activité est ainsi complètement réalisé. Les communications entre le Jura nord et le Jura sud deviendront plus faciles, grâce à un horaire amélioré. Les trains seront plus rapides et plus nombreux. D'après les projets que nous avons vus, il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions en ce qui concerne l'horaire de la ligne Delémont-Sonceboz. Ce n'est que peu à peu, par des réclamations répétées, que l'on arrivera à bénéficier complètement des possibilités qu'offre l'électrification.

On sait que la région des Montagnes neuchâteloises se plaint depuis fort longtemps d'être délaissée par les C.F.F. et d'être tenue à l'écart du grand trafic par de mauvaises correspondances ferroviaires. Un comité ayant à sa tête M. G. Essig, administrateur de l'*Impartial*, à La Chaux-de-Fonds, s'est formé pour offrir aux C.F.F. une « *Flèche du Jura* », automotrice qui pourrait faire un service de navette express entre Le Locle-La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel et Le Locle-La Chaux-de-Fonds-Bienne. Comme le val-

lon de St-Imier est fortement intéressé à ce projet et qu'en cas de réussite trois nouvelles courses aller et retour rapides seraient introduites entre La Chaux-de-Fonds et Biemme, notre comité a décidé de prêter à cette entreprise son appui financier dans les limites compatibles avec ses moyens. Il n'est pas encore certain aujourd'hui que l'affaire arrivera à chef vu les difficultés à surmonter. A notre avis, l'initiative mérite d'être soutenue, non pas pour les raisons de principe qu'elle pourrait soulever, mais uniquement en considération des résultats tangibles et pratiques qui sont en vue.

Le *doublément de la voie* d'Aesch à Delémont et de Choindez à Moutier préoccupe toujours le comité qui ne manquera pas de faire le nécessaire dès que les circonstances seront favorables. Pour l'instant, il faut attendre que les finances des C. F. F. soient en meilleur état. Ces grands travaux donneraient de l'occupation à beaucoup de chômeurs et atténueraient ainsi bien des misères.

Les *chemins de fer secondaires* du Jura sont encore dans le marasme. Pour ceux des Franches-Montagnes, il faut espérer que l'adduction d'eau qui approche maintenant à grands pas de sa réalisation, apportera un regain de trafic. Une fois la contrée pourvue d'eau courante, le dépeuplement risque de s'arrêter. On compte même que le nombre des habitants augmentera lentement et que les touristes seront plus nombreux, ceci pour le plus grand bien des entreprises de transport.

Le comité voué toute son attention au problème des chemins de fer régionaux jurassiens.

2. *Affaires horlogères.*

Nous avons dû de nouveau nous occuper, au cours de l'année écoulée, de questions intéressant l'industrie horlogère. M. P. Jung, maire de Court, a pris l'initiative de convoquer, le 10 juin 1956 à Sonceboz, une assemblée des maires des principales localités horlogères du Jura bernois, afin d'examiner la situation faite à notre région par la concurrence étrangère et les dissentiments qui séparent les fabricants dits « Conventionnels » et ceux qui ne le sont pas. Après une discussion suggestive et intéressante, le comité de notre association a été chargé de prendre l'affaire en mains et de convoquer une nouvelle assemblée, après étude plus complète de la question.

Cette deuxième réunion a eu lieu le 26 juin 1956, également à Sonceboz. Il a été décidé d'essayer de provoquer une entente générale entre les « Conventionnels » et les « Indépendants », d'exposer la situation aux membres jurassiens du gouvernement et à M. le conseiller d'Etat Joss, directeur de l'Intérieur, lequel sera sollicité de bien vouloir faire une démarche avec une délégation nommée par l'assemblée, auprès de M. le conseiller fédéral Obrecht, chef du Département fédéral de l'économie publique.

Nous nous sommes acquittés de notre tâche selon les instructions reçues. Sur les conseils de M. le conseiller d'Etat Joss, nous nous sommes rendus avec lui auprès de M. Renggli, chef de la Division de l'industrie du Département fédéral de l'économie publique. Ce dernier a pris acte de nos vœux et a promis de faire son possible pour que l'entente souhaitée intervienne. Il a préconisé les pourparlers directs entre les parties en cause et nous savons que ces pourparlers sont en cours.

Nous espérons toujours qu'on arrivera au résultat voulu et que tous les industriels de la branche horlogère pourront un jour être traités sur le même pied. Les abus que l'on a constatés autrefois dans l'horlogerie doivent être éliminés et il n'est que juste, ainsi que nous l'avons toujours dit, que des règles communes appliquées à tous, mettent de l'ordre, de la confiance et de la sécurité dans la plus belle de nos industries. Les conventions sont nécessaires, mais elles doivent être ouvertes à tout le monde sans restriction. Les fabricants d'ébauches par exemple doivent pouvoir entrer dans le régime conventionnel sans être forcément absorbés par le trust des ébauches.

Nous continuons de suivre la question et au cours des prochains mois, nous renseignerons MM. les maires du Jura sud sur les efforts que nous avons entrepris et sur l'état de toute l'affaire.

3. Camps de jeunes chômeurs de l'A. D. I. J. en 1936.

Voici le rapport donné par la commission spéciale :

« La Commission des camps de jeunes chômeurs de l'A. D. I. J., présidée par M. A. Droz, professeur à Delémont, a organisé en 1936 les camps suivants :

1. Camps Eriz II et III. Ouverture 28 mai. Clôture 4 novembre.

Direction : M. Gustave Capitaine.

Ménagère : Mme Vve F. Boivin.

Collaborateurs techniques : M. Roches, inspecteur forestier. Johann Amstutz, Sigriswil.

Surveillance : Bureau cantonal du génie rural.

Participants : 52.

Nombre de jours de subsistance : 4175.

Moyenne par campeur : 80 jours.

Dépenses totales	fr. 17.108.55
A déduire, recettes diverses	209.05
	<hr/>
	16.899.50

Budget	Eriz II	fr. 13.000.—	
	Eriz III	6.500.—	fr. 19.500.—

Genre de travail :

1. Epierrement du pâturage du Hörnli, pour le compte de la commune bourgeoise de Thoune.
2. Construction d'un chemin sur les propriétés de MM. Schwarz et Siegenthaler, agriculteurs à Steffisbourg.
3. Construction d'un chemin de raccordement à Horrenegg. Le travail, contrarié par le mauvais temps, n'a pas pu être terminé à Horrenegg. Le subside attribué à ce dernier n'étant pas épuisé, il sera repris au printemps 1937 par un camp Eriz IV.

2. **Camps Vicques I et II**, en collaboration avec une équipe de jeunes chômeurs du Musée historique de Berne.

Direction : M. Walter, chef de l'équipe bernoise.

Remplaçant du chef : Jean-Marie Saunier.

Ménagère : Mme Aeschbacher.

Collaborateurs techniques : M. Gerster, architecte, Laufon. Dr. André Rais, conservateur du Musée jurassien.

Surveillance : Professeur Dr Tschoumi, directeur du Musée historique de Berne.

Participants : 13.

Nombre de jours de subsistance : 820.

Moyenne par campeur : 63 jours.

Dépenses totales fr. 3739.95

A déduire, recettes diverses 56.90

3683.05

Budget Vicques I fr. 2000.—

Vicques II 1600.— fr. 3600.—

Genre de travail :

Fouilles sur l'emplacement d'une villa romaine, mise à jour des fondements des divers bâtiments constituant la propriété. Sondages pour retrouver les murs d'enceinte.

Ouverture du camp : 8 juin. Clôture 26 août.

3. **Camp Vicques III**. Ouverture 18 novembre. Clôture 24 décembre.

Direction : M. Gustave Capitaine.

Remplaçant : M. Jean-Marie Saunier.

Ménagère : Mme Vve F. Boivin.

Collaborateurs techniques : M. A. Gerster, architecte. Dr. André Rais, Delémont.

Surveillance : Professeur Dr Tschoumi.

Participants : 21.

Nombre de jours de subsistance : 584.

Moyenne par participant : 23 jours.

Dépenses totales fr. 2829.70

A déduire recettes diverses 44.40

2785.30

Budget fr. 2750.—

Genre de travail :

Travaux de sondages et recouvrement d'une partie des fouilles.

Le 22 juillet 1936 et le 6 janvier 1937, le chantier de Vicques a reçu la visite d'une délégation du Conseil d'Etat du canton de Berne, accompagnée de M. le Prof. Dr Tschoumi.

Selon décision du canton, les communes de domicile des campeurs doivent verser aux organisateurs une subvention de fr. 1.— par jour de subsistance et par homme. Le nombre total des jours de subsistance donne lieu à la répartition suivante :

Delémont : 23 campeurs	Eriz II et III	1419	
	Vicques I et II	316	
	Vicques III	231	1966 j.
Porrentruy : 18 campeurs	Eriz II et III	723	
	Vicques I et II	332	
	Vicques III	118	1173 j.
Fontenais : 2 campeurs	Eriz II et III	275	
	Vicques III	37	312 j.
A reporter			3451 j.

	Report	
St-Imier : 1 campeur	Eriz III 47	3451 j.
	Vicques III 11	58 j.
Reconvilier : 4 campeurs	Eriz II	372 j.
Tramelan/sous : 4 campeurs	Eriz II et III	356 j.
Courtételle : 3 campeurs	Eriz II et III	111 j.
Saicourt : 2 campeurs	Eriz II	62 j.
Bassecourt : 1 campeur	Eriz II	62 j.
Courrendlin : 1 campeur	Eriz II	36 j.
Malleray : 1 campeur	Eriz II et III	118 j.
Tavannes : 1 campeur	Vicques I et II	55 j.
		<hr/>
		4681 j.
Canton : 4 participants	Eriz II et III 49	
	Vicques II 37	
	Vicques III 113	199 j.
Direction : 7 personnes	Eriz II et III 545	
	Vicques I et II 80	
	Vicques III 74	699 j.
Total des subsides communaux	fr. 4681.—	
A la charge du canton	199.—	
A la charge des camps	699.—	
	<hr/>	
	fr. 5579.—	

La Confédération couvre le 40 % des dépenses subventionnables, à l'exclusion de celles qui sont faites pour acquisition de matériel durable, outillage, ustensiles de cuisine et de ménage, matériel de bureau.

La subvention cantonale s'élève au 30 % des dépenses totales. Les bénéficiaires versent un montant égal au 20 % des dépenses.

65 jeunes chômeurs ont séjourné dans les camps, plusieurs d'entre eux dans deux, même dans trois camps. L'état sanitaire a été excellent, malgré le mauvais temps. Les campeurs sont assurés pour les risques de maladie à la Société de la Vallée de la Birse, prime 0.14 fr. par jour et par homme, et pour les risques d'accident à la « Winterthur », prime 0.21 fr. par jour et par homme.

Une imprudence fatale a coûté la vie à un jeune campeur delémontain, E. P., âgé de 18 ans. Les causes de cet accident mortel étant exclues dans le contrat d'assurance (cueillette de fleurs dans un endroit périlleux), la Compagnie d'assurance-accident a dégagé sa responsabilité. Elle a toutefois consenti à verser une indemnité de fr. 500.— qui a servi à couvrir les frais de recherche et de transport du corps et les frais d'ensevelissement.

Les sommes mises à la disposition de l'administrateur des camps s'élevaient, à la fin de décembre 1936, à fr. 17.948.30. soit :

Prêts de l'A. D. I. J.	fr. 5992.55
Emprunt à la Banque cantonale	2500.—
Avances de la Confédération	5000.—
Avances du canton	3300.—
Du Comité des fouilles de Vicques	720.—
Frais de voyage avancés par les communes	236.75
Recettes Vicques I et II	56.90
Recettes Eriz II et III	209.05
	<hr/>
	fr. 18.015.25

Les bénéficiaires des camps Eriz II et III ont versé en nature une partie de leurs prestations, soit fr. 2500.— environ. Les soldes des

subventions de la Confédération et du canton ne sont versés qu'après la présentation des comptes. L'administrateur a donc besoin encore d'une avance de fr. 6000.— pour pouvoir boucler ses comptes.

Une somme de fr. 620.— a été mise à la disposition des organisateurs des camps de l'A. D. I. J. par le Fonds national de la collecte du 1^{er} août 1935. Cet argent a servi à l'achat de vêtements, de sous-vêtements et de chaussettes pour les campeurs qui en avaient besoin.

Les camps de jeunes chômeurs jurassiens ont prouvé leur nécessité par leur forte participation. Les jeunes gens qui y ont séjourné se sont déclarés très satisfaits de leur organisation, et presque tous les ont quittés avec regret. Nous pouvons dire avec plaisir aussi que notre camp d'Eriz est considéré par l'autorité de surveillance, comme un des meilleurs, tant par l'esprit social dont font preuve les campeurs que par la bienfaisance du travail accompli.

Au cours de cet hiver l'A. D. I. J. a ouvert un camp Vicques IV sur le chantier des fouilles romaines. Il a débuté le 4 janvier, avec un effectif de 15 hommes et il continue le travail du camp Vicques III. Le budget de ce nouveau camp, d'une durée de 13 semaines, se monte à 8000 fr. Si des chutes de neige ou le mauvais temps viennent interrompre les travaux, les jeunes gens seront congédiés et rappelés dès que le chantier pourra être occupé. »

Nous saisissons l'occasion pour remercier ici d'une façon très chaleureuse notre administrateur des camps, M. A. Droz, professeur à Delémont, qui s'est dévoué sans compter et de la manière la plus désintéressée pour les jeunes gens sans travail du Jura. Nos remerciements vont aussi aux directeurs de camps, MM. Gustave Capitaine et Jean-Marie Saunier, pour leur dévouement et leur savoir-faire, à Mmes F. Boivin et Aeschbacher qui ont été d'excellentes cuisinières, à M. Ch. Roches qui a été le parrain fidèle des camps d'Eriz.

4. Passages à niveau et routes.

Le comité a continué, au cours de l'année 1936, à s'intéresser à la suppression des passages à niveau et à la réfection du réseau routier jurassien.

Nous constatons avec plaisir que peu à peu, des améliorations intéressantes se réalisent. C'est ainsi qu'on vient de mettre en chantier les travaux pour la suppression du passage à niveau de Rondchâtel. Nous croyons savoir que dans un avenir prochain, d'autres suivront.

Nous avons fait des démarches pour la remise en état de la route de Tramelan à Saignelégier et pour la correction de celle de Crémines à Corcelles.

Nous nous plaisons à dire que nous rencontrons toujours chez nos ingénieurs d'arrondissement, MM. Peter et Greppin, beaucoup d'esprit de compréhension et de bonne volonté.

Il est évident que les nécessités budgétaires tracent certaines limites à l'exécution de beaucoup de beaux et bons projets.

5. Travaux à l'étude avec les fonds de la Seva.

Comme par le passé, notre association a été chargée de l'utilisation de certaines sommes provenant des loteries cantonales. Les fonds ainsi mis à notre disposition doivent être employés selon un plan établi d'avance pour des œuvres d'utilité publique, en rapport avec la création de possibilités de travail ou de développement du trafic.

Les travaux ne peuvent être entrepris qu'avec l'autorisation du Conseil-exécutif et encore à la condition générale que des subventions communales, cantonales et fédérales pour obvier au chômage, puissent être obtenues.

Deux projets importants ont été mis à l'étude par nos soins et approchent de leur réalisation. Il s'agit de la restauration de la vieille ville de St-Ursanne qui est la cité du moyen âge la mieux conservée que nous possédions, et de l'établissement d'un sentier dans les Gorges de Moutier pour permettre de les visiter sans avoir toujours la crainte d'être écrasé par une automobile.

Les deux projets demandent beaucoup d'argent. Mais grâce à l'esprit de compréhension et de sacrifice des intéressés, nous espérons pouvoir les réaliser d'une façon complète et utile. Toute notre région y trouvera des avantages, car plus elle offrira d'attrait pour le visiteur, plus on appréciera le Jura dans son ensemble.

Suivant les possibilités, d'autres travaux seront d'ailleurs étudiés par la suite.

6. Protection de la nature et « Heimatschutz ».

Les admirateurs de la nature ont depuis longtemps déploré que certains de nos sites aient été complètement défigurés pour les besoins de la construction et de l'industrie. Sans tenir compte des beautés du paysage, on a ouvert des carrières, construit des chemins, tiré des lignes électriques et téléphoniques, érigé des constructions aussi laides que banales. C'est ainsi que l'aspect de plusieurs de nos gorges est gâté à tout jamais, parce qu'on a taillé la roche sans rime, ni raison. On ne protège pas non plus assez les plantes et les animaux sauvages. Des arbres sont mutilés ou abattus sans nécessité absolue le long des rivières et des routes.

Emu de cette situation, le comité a décidé de fonder une commission spéciale pour la protection de la nature. Celle-ci, présidée par M. le Dr R. Baumgartner, professeur à Delémont, se mettra à l'œuvre sans tarder. Elle constituera une sous-section de la Ligue bernoise pour la protection de la nature et se rattachera ainsi à l'organisation suisse. Elle s'occupera aussi des questions relevant du « Heimatschutz ».

Voici à titre d'indication quelques points du programme à

réaliser qui ont été suggérés par l'un des membres de la dite commission :

Développement du parc réservé de la Combe Grède ; protection de certains animaux menacés de disparition ; établissement d'allées d'arbres le long des routes ; étude de l'effet de la correction des rivières sur la faune aquatique ; protection des géants de nos forêts ; conservation de quelques tourbières ; établissement d'un catalogue des blocs ératiques.

Cette commission a donc une belle tâche à réaliser. Nous lui souhaitons bonne chance dans son travail.

7. Commission des questions forestières.

Cette commission a été créée par le comité dans sa séance du 14 juillet 1936. Elle est présidée par M. E. Chevalier, président de bourgeoisie à Moutier. Constituée le 6 août, elle a déjà derrière elle une activité réjouissante. Elle s'est occupée en premier lieu du dépouillement des résultats d'une enquête faite au cours de l'été par les soins du bureau, auprès des communes bourgeoises du Jura. Il a paru intéressant et surtout utile de connaître exactement la situation financière des corporations bourgeoises avant la grande guerre, immédiatement après et aujourd'hui. Cette comparaison pourra expliquer jusqu'à un certain point les difficultés actuelles des propriétaires de forêts et il sera peut-être possible d'en tirer des enseignements pour remédier au mal.

La commission a fait aussi d'instantes démarches pour que la question du bois des zones françaises soit examinée avec nos voisins de l'ouest, par les autorités de la Confédération, en vue d'une meilleure sauvegarde des intérêts de notre région. Il s'agirait de reviser la convention internationale de 1882, le rattachement de l'Alsace-Lorraine à la France ayant allongé dans une notable mesure la frontière entre les deux pays.

Le Bureau forestier central à Soleure a bien voulu prêter son appui aux efforts de la commission. Son directeur, M. Winkelmann, a fait avec nos représentants des démarches personnelles à Berne, spécialement auprès de M. le conseiller national Stähli, directeur cantonal des forêts. Une solution n'est pas intervenue jusqu'à ce jour, car la question est très délicate, en raison des différents intérêts en jeu. La commission n'aura de cesse qu'un état de choses équitable soit établi.

Des conférences ont été organisées et le seront encore pour renseigner le public sur les nouveaux moyens d'utiliser rationnellement et économiquement le bois dans le confort moderne. On est loin déjà de l'antique cheminée et des casseroles noires de suie faisant le désespoir des ménagères. Le bois est même en train de s'introduire dans les chauffages centraux. La commission a fait appel à M. Aubert, inspecteur forestier à Rolle, un des pion-

niers des nouvelles utilisations du bois. Ce conférencier ne nous a pas déçu et c'est vraiment un plaisir de l'entendre, car on se trouve en présence d'un homme enthousiaste, très versé dans la matière et parlant une langue agréable.

Il semble que la dévaluation n'a pas été une mauvaise affaire pour la cause du bois. Les ventes de fin d'année ont été plus faciles et une augmentation moyenne des prix de 10 % a été enregistrée, de telle sorte qu'un peu de confiance et d'espoir sont revenus au sein des administrations bourgeoises.

8. *Office des nouvelles industries.*

Il y a cinq ans, le Grand Conseil, sur la proposition du gouvernement, décidait de créer un Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries. Cet organisme a rendu d'excellents services. Pour des raisons constitutionnelles, le gouvernement n'a cependant pas pu le maintenir dans sa forme primitive, son caractère provisoire ayant été spécifié dès le début.

Aussi, le 16 octobre 1956, le Conseil-exécutif décidait-il de supprimer l'office comme organe officiel et de le constituer en société, au sens des art. 61 et suivants du Code civil suisse, en se réservant la latitude d'approuver ses statuts ainsi que sa gestion et en l'assurant d'un appui financier sous forme de subvention annuelle.

La nouvelle société s'est constituée à Berne le 7 décembre 1956 et comprend les membres suivants :

Direction cantonale de l'Intérieur, Chambre cantonale du commerce et de l'industrie ; Office cantonal du travail ; Municipalité de Bienne ; Banque cantonale de Berne ; Forces motrices bernoises S. A. ; Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises S. A. ; Association pour la défense des intérêts du Jura.

L'office conserve son siège à Bienne et ses bureaux se trouvent dans les locaux de la Chambre du commerce et de l'industrie. Il est dirigé par M. le Dr Keller.

La possibilité nous est ainsi donnée d'avoir encore davantage l'occasion de favoriser l'établissement de nouvelles activités industrielles dans nos vallées.

9. *Service postal.*

Un de nos membres habitant Bienne nous a demandé d'intervenir pour que le service postal entre le sud du Jura et son lieu de domicile soit mieux organisé. A force de vouloir faire des économies, l'administration enlève peu à peu au public bien des avantages et retarde ainsi, en bien des endroits, la distribution des lettres et des colis.

Nous prions nos membres de bien vouloir nous signaler toutes les anomalies qu'ils pourraient constater. Ils rendront ainsi service au public et en fin de compte aussi à l'administration.

10. Office de vente pour travaux de chômeurs.

Cet office dirigé par M. Fasnacht, instituteur à Delémont, n'a pas eu l'occasion encore d'exercer une grande activité. Quelques projets ont été examinés, mais très peu d'entre eux ont pu être retenus.

Si la reprise industrielle s'accroît, le besoin de cette organisation deviendra de moins en moins évident.

11. Enquête sur la situation des communes.

Nos communes municipales, surtout dans la région horlogère, se débattent dans des difficultés financières extraordinaires. L'endettement est partout considérable. Il a fallu emprunter pour payer la quote-part à l'assurance chômage, aux secours de crise et pour effectuer des travaux d'utilité publique pour les sans-travail. Quelques communes sont aux abois et l'une ou l'autre d'entre elles ont été pourvues d'une administration extraordinaire.

De tout temps, notre association s'est intéressée aux difficultés financières de nos localités jurassiennes et de multiples démarches et requêtes ont été faites, au cours de ces dernières années, auprès de l'autorité cantonale pour tâcher de trouver des allègements.

En 1956, nous avons mis en œuvre une grande enquête sur la situation financière de toutes les communes jurassiennes. Un grand nombre de formulaires sont rentrés, rempli de façon fort consciencieuse. Certains conseils municipaux cependant n'ont pas cru devoir donner de réponse, méconnaissant ainsi leurs propres intérêts. Lorsque l'on veut mener une action ou une campagne avec quelque chance de succès, on ne peut le faire qu'en possédant tous les renseignements désirables. Or, ces derniers ne peuvent être obtenus que par voie d'enquête. Il est dès lors inutile de récriminer, de se lamenter et de maugréer contre la malice des temps si l'on n'entend pas se défendre et essayer de sortir par tous les moyens possibles des difficultés présentes. « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! » Nulle part ce proverbe ne trouve mieux son application qu'ici. Que les communes oublieuses ne tardent donc pas à renvoyer, dûment rempli, le formulaire d'enquête.

La commission spéciale pour les questions communales de notre association est présidée par M. Henri Strahm, député, à Cormoret.

12. Terrains pétrolifères.

Depuis plusieurs années on extrait dans différents pays du carburant de certains terrains schisteux. Des usines existent en France et en Allemagne. Un de ces terrains existant dans le Jura, dans la région de Cornol spécialement, nous avons fait procéder à une étude aux fins de savoir si une exploitation pouvait être

envisagée. Nous sommes malheureusement arrivés à la conclusion que l'accès difficile des schistes en question rend fort problématique le rendement d'une installation d'extraction de carburant.

Nous avons essayé de donner en un résumé aussi succinct que possible une image de notre activité en 1956. Nos adhérents pourront constater que bien des problèmes intéressant la vie économique jurassienne ont été touchés et étudiés.

Il n'est pas possible de donner ici la liste complète de toutes les interventions et démarches qui ont été entreprises, de toutes les questions soulevées et de toutes les demandes de renseignements auxquelles il a été répondu. L'activité du comité est dominée par l'unique souci de défendre au mieux les intérêts généraux du Jura.

Nous nous faisons un devoir de remercier toutes les autorités et les personnes qui ont bien voulu nous aider et faciliter notre tâche. Nous pensons en particulier à la Direction cantonale des chemins de fer, à celle de l'Intérieur et à celle des Forêts, ainsi qu'à nos conseillers d'Etat jurassiens qui nous ont prêté leur appui bienveillant.

C'est avec l'espoir de temps meilleurs que nous avons l'honneur de solliciter de votre part l'approbation de notre activité.

Moutier, le 2 février 1957.

Au nom du Comité de l'A. D. I. J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Extrait des comptes de l'exercice 1956

Caisse

Recettes

1. Subventions	990.—	
2. Contributions des membres	4131.35	
3. Bulletin	2502.15	
4. Intérêts	206.35	
		7829.85

Dépenses

1. Administration et commissions spéciales	2544.85	
2. Subventions	110.—	
3. Imprimés	464.40	
4. Bulletin	3199.70	
5. Mobilier	100.—	
		6418.95

Boni d'exercice - Fr. 1410.90

Etat de fortune**Actif**

1. Mobilier		1.—	
2. Participation à la SEVA.		1000.—	
3. Disponible : caisse	447.60		
chèque postal	635.84		
dépôts	4908.95	5992.39	
4. Avance au secrétariat		250.—	
5. Fonds de réserve, avancé entièrement aux camps de jeunes chômeurs		5000.—	
			Total de l'actif Fr. 12243.39

Passif

Aucune dette	—.—
Fortune nette	Fr. 12243.39

Mouvement

Fortune nette à la fin de l'exercice 1936	Fr. 12243.39
Fortune nette au début de l'exercice 1936	Fr. 10832.49
Augmentation de fortune	Fr. 1410.90

Compte „SEVA“**Recettes**

SEVA II, subvention accordée	15870.—	
Subvention versée		5870.—
Total des subventions reçues	Fr. 5870.—	

Dépenses

1. Travaux de recherche au Creux-Genaz	800.—	
2. « Les Arts dans le Jura bernois »	500.—	
3. Camps de jeunes chômeurs :		
Eriz I, participation	1007.45	
Administration générale 1935	300.—	
Administration générale 1936	94.40	1401.85
4. Sentier des Gorges de Moutier :		
Administration générale	59.30	
5. Recherches minéralogiques	110.—	
Total des subventions payées	Fr. 2871.15	
Solde actif du compte SEVA	Fr. 2998.85	

Etat de fortune**Actif**

1. Carnet de dépôt N° 399964	1951.40	
2. Avance aux camps de jeunes chômeurs	1047.45	
Total de l'actif	2998.85	

Passif

Aucune dette	—.—
Fortune nette	Fr. 2998.85

ANNEXE

**Requête concernant les améliorations à apporter à l'horaire
des chemins de fer pour la période du 22 mai 1937
au 14 mai 1938.**

Moutier et Delémont, 22 décembre 1936.

A la Direction cantonale des chemins de fer B e r n e,
par les bons soins de la Préfecture de Moutier.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'avis paru dans la Feuille officielle du Jura, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après nos vœux concernant l'horaire des chemins de fer, pour la période allant du 22 mai 1937 au 14 mai 1938.

Nous désirons les modifications suivantes :

I. Ligne Bâle-Delémont-Bienne.

1. Retardement du train 1753 Bienne-Delémont de 12 à 15 min.

Ce train qui va de Bienne à Bâle a 5 min. d'arrêt à Moutier et 14 min. à Delémont. En outre, il faut attendre 28 min. à Delémont quand on prend le train de Delle. Ces longs arrêts sont très ennuyeux, surtout en hiver. Il serait facile d'y remédier en retardant quelque peu le départ de Bienne.

2. Introduction d'un train Delémont-Moutier le samedi et le dimanche après 23 heures.

Le dernier train local part de Delémont à 20.26 heures. Il est donc indiqué qu'une communication plus tardive soit introduite.

3. Continuation du train 1792 de Delémont à Moutier.

4. Introduction d'un train Moutier dép. 12.40 h. Bienne arr. 13.10 h. environ. En compensation, suppression éventuelle du 1774 Delémont-Granges.

La localité de Granges n'étant pas desservie par le nouveau direct 210, il est indiqué de la relier à ce train par des communications locales.

D'autre part, les relations par omnibus de la ligne de Delémont avec la ligne de Neuchâtel sont des plus précaires. Ce nouveau train permettrait d'atteindre à Bienne le 1520 pour Neuchâtel et le 438 pour Berne.

Le 1774 pourrait être supprimé sans inconvénient entre Delémont et Granges, ensuite de l'introduction de l'omnibus 1650 Delémont-Bienne via Sonceboz. Il suffirait de prescrire l'arrêt de ce train aux stations intermédiaires entre Delémont et Moutier.

5. Etablissement de la correspondance à Bienne entre le 1611 de Berne et le 1759 pour Delémont.

II. Ligne Delémont-Delle.

1. Marche du train 1690 entre Porrentruy et Delle aussi le dimanche en hiver.

2. Marche du train 1683 Delle-Porrentruy, le dimanche en hiver.

3. Continuation du train 1683 de Porrentruy à Delémont tous les dimanches.

Le dernier train omnibus part de Porrentruy le dimanche à 19.36 h. Toute la population de la région intéressée ne comprend pas que l'on ne veuille pas lui donner le dimanche une communication plus tardive.

4. Etablissement à Delémont de la correspondance entre les trains 1653 de Sonceboz et 1686 pour Delle.

Cette correspondance est facile à réaliser en accélérant quelque peu le 1653. Le départ de Delémont du 1686 ne devrait pas être retardé beaucoup à cause des abonnés. Cette amélioration est indispensable pour relier un peu convenablement le soir le Jura sud au Jura nord.

III. Ligne Delémont-Sonceboz.

1. Interverision des trains 4650 et 1652 entre Moutier et Sonceboz.

Le train 4650 pourrait quitter Moutier à 12.50 h., toucher Tavannes à 13.31 h. et arriver à Sonceboz vers 13.50 h., en correspondance avec le 1622 pour Bienne (à retarder de quelques minutes).

Le train 1652 pourrait avoir l'horaire suivant :

Delémont	dép.	13.22 h.	(correspondance de Bâle et de Porrentruy à ajuster)
Moutier	arr.	13.34 h.	
	dép.	13.35 h.	
Tavannes	arr.	14.01 h.	
	dép.	14.02 h.	
Sonceboz	arr.	14.10 h.	(correspondance pour La Chaux-de-Fonds à ajuster)
Bienne	arr.	14.30 h.	

(Sans arrêt entre Delémont-Moutier. Arrêt à toutes les stations de Moutier à Sonceboz ; sans arrêt de Sonceboz à Bienne.)

De cette façon, sans prestations nouvelles, on améliorerait les correspondances à la gare de Sonceboz.

2. Accélération du train 4653, mise en marche dès Bienne et prolongation de Moutier à Delémont. Devrait marcher aussi le dimanche.

Horaire approximatif :	Bienne	dép.	16.00 h.
	Sonceboz	arr.	16.25 h.
		dép.	16.30 h.
	Moutier	arr.	17.03 h.
		dép.	17.04 h.
	Delémont	arr.	17.20 h.

continuation sur Bâle par train 1777 retardé.

3. Introduction d'un train le dimanche Delémont-Sonceboz-Bienne.

Horaire approximatif :	Delémont	dép.	15.56 h.
	Moutier	arr.	16.08 h.
		dép.	16.09 h.
	Tavannes	arr.	16.37 h.
		dép.	16.38 h.
	Sonceboz	arr.	16.46 h.
		dép.	16.47 h.
	Bienne	arr.	17.02 h.

(Sans arrêt de Delémont à Moutier. Arrêt à toutes les stations de Moutier à Sonceboz ; sans arrêt de Sonceboz à Bienne.)

Il n'y a plus de train le dimanche au départ de Moutier de 12.58 h. à 17.35 h., soit un intervalle de plus de 4 ½ h., ce qui n'est pas admissible sur une ligne électrifiée.

IV. Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds.

1. Circulation quotidienne de l'accélééré 441 entre Bienne et La Chaux-de-Fonds.

Il est absolument nécessaire que ce train circule tous les jours, d'autant plus qu'il est assuré d'avoir toujours un nombre important de voyageurs.

2. Report du croisement des trains 1619 et 1622 de Reuchenette à Sonceboz, pour améliorer la correspondance avec la vallée de Tavannes.

Cette revendication doit tomber en cas de retardement du train 1652 de Moutier.

V. Ligne Bienne-Neuchâtel.

1. Introduction d'un train omnibus Neuchâtel-Bienne comme distributeur du train 125 :

Neuchâtel	dép.	vers 20.11 h.
Bienne	arr.	vers 20.45 h.

2. Retardement de 10 minutes environ du train 1527 pour permettre de quitter Neuchâtel à une heure plus tardive, à cause des cours, représentations, soirées, etc.

VI. Ligne Moutier-Soleure.

1. Avancement du train 6 de 30 minutes pour assurer à Moutier la correspondance avec le 1643 pour Delémont.

2. Etablissement des correspondances suivantes à Soleure :

train 5 de Moutier avec train 56 pour Berthoud.
train 17 de Moutier avec train 72 pour Berthoud.

Les correspondances du Jura avec l'Emmenthal sont des plus mauvaises et il faut absolument trouver le moyen de les améliorer.

VII. Ligne Tavannes-Tramelan-Le Noirmont.

1. Etablissement d'une correspondance de Bienne, de Moutier et de la Vallée de Tavannes avec Saignelégier, par les trains 1646 CFF-6 CTN (retardé) et 82 SC (retardé).

La relation demandée est d'autant plus justifiée qu'elle constituerait la seule correspondance convenable le matin pour atteindre les Franches-Montagnes.

En vous remerciant de votre bienveillant et efficace appui, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Au nom de l'A. D. I. J. :

Le président,

Le secrétaire,